

**Commune de SAINT-ILLIERS-LE-BOIS**

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11  
Convocation du : 2 juin 2020

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 9 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine NOËL.

**Étaient présents :**

Madame Christine NOËL, Maire,  
Messieurs Joël CHATELAIN et Jean-Louis QUESNEL, Adjoints  
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre VENDRAME, Isabelle SALMON, Philippe HEBERT, Gilbert BOUREILLE, Sylvie DILESEIGRES, Astrid LAMIER, Annick DELANGE, Eric CHEVALIER,  
Conseillers Municipaux

**Secrétaire :** Monsieur Philippe HEBERT

Le compte rendu de la séance du 28 Mai 2020 est approuvé.

**DELIBERATION PORTANT SUR LES INDEMNITES DES ELUS**

Les articles L2123-20, L2123-20-1 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximums des indemnités des adjoints et conseillers municipaux par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 Mai 2020 constate l'élection de 2 adjoints.

Les arrêtés en date du 5 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Pour une commune de moins de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.9 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints
- 1er adjoint : 9.9 % de l'indice 1027
- 2ème adjoint : 9.9 % de l'indice 1027  
avec effet au 28 mai 2020

(Pour information, l'indemnité du Maire énoncée à l'article L2123-23 du CGCT est fixée à 25.5 % de l'indice 1027)

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- Cette délibération annule celle du 28 mars 2014

### **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Conformément l'article L. 2121-22 les conseils municipaux peuvent créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal.

COMMISSION DES ECOLES	Isabelle SALMON Jean-Louis QUESNEL Joël CHATELAIN	Astrid LAMIER Sylvie DILESEIGRES
CONSEIL D'ECOLE	Isabelle SALMON	
COMMISSION DES FETES ET LOISIRS	Tout le Conseil	
COMMISSION DE SECURITE ET D'HYGIENE, PPMS, EXTINCTEURS	Joël CHATELAIN	Annick DELANGE
COMMISSION DES TRAVAUX BATIMENTS	Gilbert BOUREILLE Jean-Louis QUESNEL	Joël CHATELAIN Jean-Pierre VENDRAME
VOIRIE ET CHEMINS	Philippe HEBERT Joël CHATELAIN	Jean-Pierre VENDRAME Gilbert BOUREILLE
COMMISSION DES FINANCES	Eric CHEVALIER Isabelle SALMON	Jean-Pierre VENDRAME Jean-Louis QUESNEL
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME	Annick DELANGE Isabelle SALMON	Joël CHATELAIN Astrid LAMIER
BULLETIN MUNICIPAL SITE INTERNET	Sylvie DILESEIGRES Isabelle SALMON	Annick DELANGE Jean-Louis QUESNEL
ENTRETIEN TERRAIN DE FOOT, POUBELLES	Joël CHATELAIN	Gilbert BOUREILLE
CIMETIERE, EGLISE (chauffage),	Jean-Louis QUESNEL Joël CHATELAIN	Isabelle SALMON Jean-Pierre VENDRAME
FLEURISSEMENT	Joël CHATELAIN Philippe HEBERT	Jean-Pierre VENDRAME
CORRESPONDANT DEFENSE	Jean-Louis QUESNEL	Joël CHATELAIN
MARPA	Annick DELANGE	
REFERENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	Annick DELANGE	

## **ELECTION DES 4 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu, conformément aux dispositions du décret 95-562 du 6 mai 1995 et en application des articles 7, 8 et 9 de procéder à l'élection, à scrutin secret, de quatre représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Ont été élus membres du CCAS chargés de représenter la commune au sein du conseil d'administration du CCAS :

- Madame Astrid LAMIER
- Monsieur Jean-Pierre VENDRAME
- Monsieur Philippe HEBERT
- Monsieur Joël CHATELAIN

Quatre autres membres sont nommés par arrêté de Madame le Maire

## **ELABORATION D'UNE PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que, conformément au code des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts est la même que celle du mandat du conseil municipal et qu'il y a lieu de proposer à Monsieur le Directeur des services fiscaux de Versailles vingt-quatre membres en vue de former la liste des commissaires de la commune de Saint Illiers le Bois.

Le conseil municipal propose :

Claude NOËL	Nadine LEBLOND
Patrick CHENAL	Christelle ALEXIS
Marie-Claire PERADOTTO	Isabelle SALMON
Gérard LAROCHE	Jean-Louis QUESNEL
Laurent CAZAY	Jean-Pierre VENDRAME
Alain ALLORGE	Gilbert BOUREILLE
Jean-Claude HEBERT	Eric CHEVALIER
Véronique MENANT	Annick DELANGE
Magali GUEHO	Sylvie DILESEIGRE
Daniel LEBLOND	Philippe HEBERT
Jean RAYNAUD	Astrid LAMIER
Jérémy MAUREY	Sandrine BERRY

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que, suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu, en application de l'article 279 du code des marchés publics, de former la commission d'appel d'offres et d'adjudication qui se compose du Maire ou son représentant et trois membres titulaires et suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication :

3 titulaires :

Madame Isabelle SALMON, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gilbert BOUREILLE

3 suppléants :

Madame Astrid LAMIER, Monsieur Jean-Pierre VENDRAME, Monsieur Jean-Louis QUESNEL

## **REFLEXION SUR UN EVENTUEL PROGRAMME DE DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRE RURAUX)**

Madame le Maire communique au conseil municipal la liste des 5 catégories d'opérations prioritaires pour 2020.

Le conseil municipal décide d'orienter son action sur la mise aux normes du restaurant scolaire (électricité, revêtement des murs, hygiène) avec un taux de subvention à 30%.

Les dossiers de demande de subvention devront être transmis au plus tard le 31 juillet de façon dématérialisée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Panneau d'affichage** : Une démarche avait été entreprise avec Bueil Publicité pour la pose d'un panneau d'informations. Cette société n'a pas fait de proposition pour la fourniture d'un panneau mi-publicitaire mi-informations municipales.

Il est retenu de choisir un panneau sur pied et la réflexion s'engage sur son emplacement : un tel panneau doit avoir une visibilité des deux côtés. Le conseil municipal pense qu'une implantation près de la boîte aux lettres au centre du village serait judicieuse. Les différentes solutions vont être étudiées et chiffrées.

**Jurés d'assises** : Madame DELANGE représentera le Maire au tirage au sort des Jurés d'Assises mercredi 10 juin à 15 h 30 à Bennecourt

La prochaine séance de Conseil est fixée au 30 juin 2020

La séance est levée à 21 h 40